

Demande de modification – Assurance de soins de longue durée

Contrat n°

1 Modification d'un contrat d'Assurance de soins de longue durée Clarica

- Réduire le montant de la prestation hebdomadaire (minimum de 150 \$) à \$
- Rallonger le délai d'attente et le porter à : 90 jours 180 jours
- Supprimer Remboursement des primes au décès.
- Réduire la durée des prestations à : 500 semaines 250 semaines 150 semaines 100 semaines

2 Modification d'un contrat d'Assurance de soins de longue durée Sun Life

- Réduire la couverture de mon contrat comme suit :
 - Supprimer la Garantie globale. Nota : Si vous supprimez la Garantie globale, le délai d'attente de la Garantie pour soins en établissement ne peut être de 0 jour. Si le délai d'attente est de 0 jour, remplir le n° 3 pour le modifier.
 - Supprimer la Garantie pour soins en établissement.
- Réduire le montant de la prestation hebdomadaire (minimum de 150 \$) comme suit :
 - Garantie globale à \$
Nota : Le montant de la prestation pour la garantie globale doit être d'au moins 50 % de la prestation de la garantie pour soins en établissement.
 - Garantie pour soins en établissement à : \$
- Rallonger le délai d'attente comme suit :
 - Garantie globale à 90 jours 180 jours (Non offert sur les contrats datés d'avant le 2 déc. 2013)
 - Garantie pour soins en établissement à : 30 jours 90 jours
- Réduire la durée des prestations comme suit :
 - Garantie globale à : 250 semaines 150 semaines 100 semaines
 - Garantie pour soins en établissement à : 250 semaines 150 semaines 100 semaines
- Remboursement des primes au décès :
 - Supprimer
- Modifier la Protection contre l'inflation comme suit :
 - À chaque anniversaire du contrat, le montant de la prestation hebdomadaire augmentera de 3 % en période de prestations seulement.
 - Je commencerai à régler les paiements requis pour les augmentations calculées à ce jour.
 - Les augmentations calculées à ce jour seront également supprimées de mon contrat.
 - Supprimer la Protection contre l'inflation.
 - Je commencerai à régler les paiements requis pour les augmentations calculées à ce jour.
 - Les augmentations calculées à ce jour seront également supprimées de mon contrat.

N'envoyer qu'un seul exemplaire de ce document.

Conseillers du réseau de carrière : l'original ou une télécopie au numéro sans frais 1-866-487-4745.

Tous les autres conseillers : faites-nous parvenir le document par l'intermédiaire de votre AGP ou des Comptes nationaux.

3 Modification d'un contrat d'Assistance santé-retraite Sun Life

1. Réduire le montant de la prestation hebdomadaire :
 - Réduire le montant de la prestation hebdomadaire à \$ (minimum de 500 \$)
2. Rallonger le délai d'attente :
 - Porter le délai d'attente à 730 jours (2 ans)
3. Remboursement des primes au décès :
 - Supprimer

4 Déclaration

Déclaration : Tous les propriétaires du contrat et les payeurs de la procuration bancaire (PB) confirment :

- qu'ils autorisent la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie à effectuer les modifications demandées dans le présent formulaire, et
- qu'ils comprennent l'effet qu'auront ces modifications sur la gestion du contrat.

Lieu de signature	Date (jj-mm-aaaa)	Signature
Province :	Fait le -- --	Propriétaire X
Province :	Fait le -- --	Propriétaire X
Province :	Fait le -- --	Payeur de la PB (si autre que le propriétaire) X
Province :	Fait le -- --	Payeur de la PB (si autre que le propriétaire) X

Déclaration du conseiller/spécialiste en ASLD : Je confirme avoir vérifié les modifications demandées ci-dessus avec tous les propriétaires du contrat et les payeurs de la procuration bancaire (PB) (s'ils ne sont pas les propriétaires du contrat) et qu'ils comprennent tous l'effet qu'auront ces changements sur la gestion du contrat.

Lieu de signature	Date (jj-mm-aaaa)	Signature
Province :	Fait le -- --	Conseiller/spécialiste en ASLD X
Province :	Fait le -- --	Superviseur X

N'envoyer qu'un seul exemplaire de ce document.

Conseillers du réseau de carrière : l'original ou une télécopie au numéro sans frais 1-866-487-4745.

Tous les autres conseillers : faites-nous parvenir le document par l'intermédiaire de votre AGP ou des Comptes nationaux.